



Séjour de la Santé ... les suites de la discorde ! Profession Médicale Intermédiaire, stop certes mais quoi d'autre encore !? dans cette procédure accélérée voire précipitée !



Alors que la commission des affaires sociales venait de boucler ses travaux les membres de l'UIP ARM réunis vendredi 27 novembre au soir :

- constatent avec satisfaction mais prudence le retrait apparent* de la Profession Médicale Intermédiaire initialement prévu dans l'article 1 ;
- s'étonnent que cette PPL prévoit en remplacement un rapport dans un an (à 5 mois des élections présidentielles !) sur la mise en œuvre effective de la Pratique Avancée pour les auxiliaires médicaux - qui à ce jour est restée cantonnée aux seuls infirmiers - plutôt que **l'obligation pour le gouvernement et l'administration DGOS de mettre en discussion et en œuvre la Pratique Avancée pour tous les auxiliaires médicaux ;**
- alertent sur les risques de fusions-confusions entre les initiatives et projets locaux de protocoles de coopération déterminés à l'échelon local sous couvert, déjà constaté, des ARS et ceux de portée nationale comme de la PA. Pour ces derniers, il est **indispensable d'établir avec l'ensemble des organisations professionnelles syndicales et associatives** - et non des seuls ordres - **une définition nationale préalable des missions, fonctions et formations nécessaires**, permettant d'aboutir à la mise en place **d'autres professions paramédicales en Pratique Avancée ;**
- s'indignent du fait que, tant dans le Séjour de la Santé que dans cette proposition de Loi, **la place des cadres de santé soit réduite à sa plus simple expression** voire à l'inexistence malgré les propos explicites du Premier Ministre en visite dans un CHU ;
- se demandent comment, après une première alerte sur des textes obsolètes dans la première version de cette PPL, le texte final de la commission peut encore comporter **une aussi grossière erreur en son article 6** concernant le Coordonnateur Général des Soins qui depuis 18 ans est ouvert à l'ensemble des professions paramédicales et non (sic) **au seul** Coordonnateur Général des Soins **Infirmiers** ???!!!

L'ensemble des professionnels médicotechniques et rééducateurs des associations constitutives de l'UIP ARM sera particulièrement attentif à l'évolution de ce texte qui, s'il veut réellement prétendre à inscrire la confiance, la simplification et œuvrer au décloisonnement, doit bénéficier d'une écoute très attentive, des organisations professionnelles, de la part de ses porteurs et de la représentation nationale.

(*) à l'article 2 ter pour les **sage-femmes** : « **profession médicale à part entière** » ??

Une grande première rédactionnellemême s'il l'on comprend bien la finalité en regard des difficultés souvent éprouvées par nos collègues) ! étonnante expression que celle employée qui trouverait alors valeur juridique dans cette PPL ? Pourrait-il y avoir à l'avenir des professions médicales à **demi-part**, ou **quart de part** ? un relent de PMI ?!

Contacts presse UIP ARM, Didier Prudent, Président www.uiparm.fr / Délégué communication Tel. 06 11 15 53 84

- Ghislain Grodard-Humbert, Président AFDN (Association Française des Diététiciens Nutritionnistes) Tél. 07 87 09 04 39
- Matthieu Caby, Président AFPPE (Association Française du Personnel Paramédical d'Electroradiologie), Tél. 06 87 57 35 63
- Edwige Caroff, Présidente AFTLM (Association Française des Techniciens de Laboratoire Médical), Tél. 06 98 94 44 38
- Eric Trouvé, Président ANFE (Association Nationale Française des Ergothérapeutes), president@anfe.fr
- Myriam Merlet, Présidente ANPPH (Association Nationale des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière) Tél. 06 08 25 22 61
- Pierre-Henri Haller, Président CNKS (Collège National de la Kinésithérapie Salariée) Tél. 06 62 37 08 03